



## **Lettre de rentrée 2023 – Education musicale et chant**

**Norbert.Maisse@ac-lyon.fr**

Je souhaite tout d'abord la bienvenue aux collègues nouvellement nommés dans l'académie et félicite les lauréats des concours de recrutement externes et internes. Certains d'entre vous découvrent parfois un nouvel établissement scolaire, et je souhaite à tous une très bonne année scolaire 2023-2024.

Cette année scolaire est marquée à la fois de continuité et de nouveautés dont vous saurez vous emparer.

### **La rentrée en musique**

Action phare du Plan chorale, la rentrée en musique est désormais reconnue par tous comme un moment attendu lors de chaque rentrée de septembre.

Depuis 6 ans maintenant, ce temps fort rythme les journées de rentrée dans les établissements scolaires. Cette année encore, de nombreuses manifestations ont eu lieu avec ou sans partenaires ou intervenants extérieurs. La DAAC se fait le relai et témoigne sur son site de quelques actions qui ont permis aux élèves de se fédérer et de créer une cohésion et un sentiment d'appartenance. (<https://www.ac-lyon.fr/rentree-en-musique-125239>)

Merci à tous pour votre investissement et les projets que vous avez montés à cette occasion. Je vous donne rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition.

### **Le recrutement**

Comme chaque année, l'académie recrute de nouveaux contractuels pour faire face aux besoins. Les offres, conditions d'accès et d'inscription sont mentionnés sur le site de l'académie à la page <https://www.ac-lyon.fr/recrutement-de-contractuels>. Après validation des candidatures par l'inspection et recrutement par les services du rectorat, trois professeurs chargés de mission d'inspection (CMI) œuvrent au quotidien pour leur apporter le soutien nécessaire à de bons débuts dans le métier.

### **La formation initiale**

Elle se met en œuvre pour notre discipline en partenariat avec l'Université Lyon 2 et l'INSPE de Lyon.

Le cursus de sensibilisation à l'enseignement débute dès la licence par des stages d'observation. Il se poursuit dans une logique de progressivité en master MEEF selon deux modalités laissées au choix des étudiants :

- Une formation universitaire en alternance (M2C) de 6H en responsabilité dans un collège, accompagnée par un tutorat et une préparation au concours.
- Une formation universitaire incluant des périodes d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) sous le regard d'un professeur d'éducation musicale et une préparation au concours.

Je remercie vivement les tuteurs pour leur implication dans cette formation. Cette responsabilité est importante pour la transmission de nos savoir-faire bien spécifiques.

### **La formation continue (EAFC)**

Des parcours, en continuité de l'année dernière et d'autres en préparation, vous sont proposés :

- Parcours de préparation à l'agrégation : une formation élaborée en partenariat avec l'université Lyon 2 (Muriel JOUBERT et Gaël SAINT-CRICQ) et l'EAFC (Jean-Luc HYVOZ) [Jean-Luc-Ernest.Hyvoz@ac-lyon.fr](mailto:Jean-Luc-Ernest.Hyvoz@ac-lyon.fr) vous permettra de vous former aux différentes épreuves des concours.

**⚠** N'oubliez pas de vous inscrire parallèlement à ces concours via le site <https://www.devenirenseignant.gouv.fr>

- Parcours d'entrée dans le métier : destiné en priorité aux néo-contractuels, ce parcours à public désigné concerne aussi les néo-titulaires et permet notamment des échanges entre pairs et formateurs.

- Parcours numérique au service de l'acquisition de compétences en éducation musicale : en phase de développement, ce parcours à inscription libre sera accessible *via* la plateforme SOFIA.
- Chœur Académique avec l'opéra de Lyon et Chœur interprofessionnel d'Ambronay : ces deux parcours sont reconduits et vous seront proposés à partir de fin octobre. Outre le fait de chanter ensemble, il s'agit avant tout de renforcer sa formation à la direction de chœur, qui sera applicable directement à travers l'enseignement facultatif de chant choral.
- Les parcours de formation par bassins et à public désigné, dont la première journée de formation a eu lieu en novembre-décembre 2022, se poursuivent cette année scolaire ; des OM seront édités dans la conformité des directives nationales.
- Parcours de formation transversale : Corps et voix. Ce parcours est à inscription individuelle *via* le site de l'EAFC ou SOFIA

Une communication spécifique sera faite lorsque les parcours actuellement en construction seront ouverts.

## L'EFCC - ADAGE

De nombreux concerts, produits dans toute l'académie dans le cadre de l'enseignement facultatif de chant choral (<https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo30/MENE1820171A.htm>) ont ravi un public très nombreux. Je vous rappelle l'existence du *vademecum* « la chorale à l'école, au collège et au lycée » qui propose des repères pour la mise en place et la conduite de cet enseignement (<https://eduscol.education.fr/document/346/download>)

Avec l'appui bienveillant des cheffes et chefs d'établissement, cet enseignement a pris ses marques pour un rayonnement accru auprès des élèves qui restent demandeurs d'un enseignement aux qualités humanistes nécessaires dans notre société.

Les élèves de troisième qui suivent un enseignement facultatif peuvent obtenir 10 ou 20 points supplémentaires au brevet des collèges et/ou présenter ce projet pour l'épreuve orale. L'identification précise des inscrits à la chorale est donc indispensable : liste des élèves à déposer à l'administration jusqu'à fin octobre et pointage des présences dès la première répétition.

Il est fortement conseillé que cet enseignement facultatif soit renseigné sur les bulletins périodiques, ceci pour le rendre lisible dans le parcours de formation des élèves.

Soutenue par la DAAC, l'association ARCIS qui rassemble les projets chorals inter-établissements maintient une bonne dynamique pour la réalisation de concerts artistiquement aboutis. Son action est à encourager. Vos idées et vos propositions pour y contribuer sont les bienvenues.

Il est essentiel, pour la bonne lisibilité et (re)connaissance de cet enseignement et des actions conduites, que tous les projets soient inscrits sur la plateforme ADAGE.

## La Fédération nationale des chorales scolaires : du projet à l'action !

La Fédération Nationale des Chorales Scolaires (FNCS) est la tête de réseau des fédérations académiques de chant choral dont se sont dotées presque toutes les académies du territoire national, au bénéfice d'une coordination cohérente des différentes associations de développement des pratiques vocales et chorales dans les départements.

Le nouveau projet associatif 2022 • Objectif 2027 a pour but d'ouvrir les bénéfices du chant choral à davantage d'élèves, notamment ceux du premier degré, en densifiant le réseau des acteurs du chant choral et en valorisant leurs actions.

La Fédération Nationale des Chorales Scolaires est une association qui promeut les rencontres, actions, échanges et l'expertise autour de la pratique chorale. Elle permet, par le dialogue entre ses membres et la coopération avec les partenaires français et étrangers, de contribuer à la formation, la professionnalisation des professeurs d'éducation musicale, mais également d'œuvrer à la diffusion, la création et la rencontre avec des compositeurs, la recherche et l'étude des pratiques, la connaissance mutuelle des acteurs et la visibilité sociale et scolaire du chant choral.

Au printemps 2022 s'est tenue pour la première fois la Pépinière des compositeurs, impulsée en partenariat avec l'Académie musicale de Villecroze. Compositrices et compositeurs de renom se sont réunis en binômes de composition avec des professeures et professeurs d'EMCC. Leur mise en musique de textes littéraires du répertoire donnera la possibilité aux professeurs de créer avec leurs élèves les chansons ainsi composées désormais à la disposition des enseignants.

Accès au padlet de la pépinière des compositeurs : [https://padlet.com/mathias\\_charton76190/fncs-po-zik-21t4s9m4xtira7f](https://padlet.com/mathias_charton76190/fncs-po-zik-21t4s9m4xtira7f)

Dans le cadre de son nouveau projet associatif, la FNCS poursuit la mise au point d'un projet digital de grande envergure qui devrait être prochainement déployé, en appui des actions gérées par les associations et aussi avec des ressources (billetterie, partitions, etc.). Dans cette attente, les projets passés restent disponibles sur le site <https://www.fncs.fr/>.

Mobilisée sur d'ambitieux projets pluriannuels, la FNCS instruit dès à présent :

- La création du Chœur d'Adolescents de l'Éducation nationale à l'automne 2023
- La tenue d'un Festival national des arts à l'école programmé en mars/avril 2025
  
- Chœur d'Adolescents de l'Éducation nationale (CAEN)

Ce projet est le fruit d'un partenariat entre la FNCS, le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, l'Académie musicale de Villecroze et la Maîtrise de Radio France. Le Chœur d'Adolescents de l'Éducation nationale est composé d'une cinquantaine de chanteurs âgés de 11 à 15 ans inscrits au sein de l'enseignement facultatif de chant choral proposé dans des collèges du territoire national. Le chœur devrait mobiliser chaque année des chanteurs différents.

Cette première session 2023 donnera lieu à la création d'une œuvre de Lise Borel (Mon cher Gustave, 2023) commémorant le centenaire de la mort de Gustave Eiffel, commandée par l'Académie musicale de Villecroze. Les élèves choristes auront par ailleurs l'occasion d'interpréter des extraits de l'œuvre sur la Tour Eiffel lors de leur semaine de résidence.

Le concert aura lieu à la Maison de la Radio et de la musique le 7 novembre 2023, et le CAEN sera dirigé par Sofi Jeannin, directrice musicale de la Maîtrise de Radio France.

- Le Festival national des arts à l'école

Dans le cadre de ce festival qui se tiendra au Futuroscope à Poitiers en mars avril 2025, le chant choral et les pratiques d'orchestre auront toute leur place dans ce grand rassemblement d'élèves venant de toute la France.

- Le séminaire annuel de la FNCS

Cette année scolaire-ci, le séminaire annuel de la FNCS aura lieu dans l'académie de Créteil, du 27 au 29 mars 2024. Comme chaque année, d'originales formations animées par des personnalités musicales reconnues seront proposées à des professeurs de la discipline enseignant en collège et en lycée, mais aussi à des enseignants du premier degré, dont des conseillers pédagogiques en éducation musicale.

### **La vie musicale dans les lycées**

La scolarité musicale des élèves ne s'arrête pas en fin de classe de 3<sup>ème</sup>. Même si tous les lycées ne proposent pas ces enseignements, il appartient *a minima* à chaque enseignant de collège de faire connaître à ses élèves la possibilité de continuer les pratiques musicales en option pour la classe de 2<sup>nde</sup>, puis en spécialité et /ou en option pour le cycle terminal.

- Le programme complémentaire en option musique 2023-2024  
<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo27/MENE2216114N.htm>
  
- Le programme limitatif pour le cycle terminal de spécialité 2023-2024  
<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo27/MENE2216112N.htm>

Plus que de simples références réservées à l'enseignement en lycée, vous trouverez dans ces programmes des ressources mobilisables *ad libitum* en collège, dans beaucoup de situations pédagogiques. Je vous souhaite de belles découvertes de ces œuvres avec vos élèves.

« *La musique mérite d'être la seconde langue obligatoire de toutes les écoles du monde* ».

Paul Carvel